



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SEYSSES

ARRÊTÉ N° 2024-345
INTERDICTION TEMPORAIRE D'UNE ENTREE AU PARC LA
BOURDETTE

Le Maire de la Commune de SEYSSES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2131-1 et L2131-2°, L2212-2 et L2213.

Considérant le diagnostic approfondi avec test de traction réalisé en date du 13 décembre 2024 par l'ONF sur le platane situé à l'entrée du parc de la Bourdette (numéroté 89 dans le diagnostic arboré) ;

Considérant que les premiers résultats à la suite de ces tests indiquent que les racines sont fragilisées et qu'il y a un risque de chute de l'arbre ;

Considérant que pour assurer la sécurité des personnes et des usagers du parc, il y a lieu de réglementer la circulation, en urgence selon les dispositions suivantes ;

Considérant que dans ces conditions il est nécessaire d'interdire l'accès d'une zone dans le parc de la Bourdette à SEYSSES

ARRETE

Article 1 : En raison du risque de chute de l'arbre (platane n°89), l'entrée du parc de la Bourdette, côté Poste est fermée au passage des usagers et la circulation piétonne est interdite dans un périmètre autour de l'arbre ce jour vendredi 13 décembre 2024 et ce, jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 : Les services compétents de la commune assurent la mise en place et l'entretien d'un dispositif de signalisation réglementaire avec rubalise, barrière de sécurité, afin d'assurer la sécurité des différents usagers.
Un affichage de l'arrêté sera mis en place par les services techniques.

Article 3 :

Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux règlements en vigueur.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 4 :

La Direction des Services Techniques, la Police Municipale, le bénéficiaire seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté. Pour ampliation, le Service Communication de la Commune de SEYSSES.

Fait à SEYSSES, le 13 décembre 2024

Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

